



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 34752

## Texte de la question

M. Pascal Clément attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les inquiétudes ressenties par les associations de jeunesse et d'éducation populaire devant les mesures de gel de crédits, voire de suppression, envisagées en 2004, qui pourraient entraîner la disparition de services qui concernent l'ensemble de la population et éventuellement un transfert de charges vers les collectivités locales. Sachant que des milliers de bénévoles et de salariés s'investissent pour cultiver du lien social et construire ensemble une société plus solidaire, il lui demande si cette inquiétude est fondée et quelles mesures envisage de prendre le Gouvernement pour maintenir ce tissu associatif qui contribue activement à la vie sociale de notre pays.

## Texte de la réponse

Dans une conjoncture économique et budgétaire tendue, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a veillé, en 2003, à sauvegarder l'essentiel des crédits consacrés aux associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative est pleinement conscient du rôle essentiel joué par ces associations dont il a tenu à recevoir personnellement, ou à faire recevoir par son cabinet, les responsables nationaux. Dans un contexte encore marqué par de fortes contraintes, Il s'attachera, cette année, à préserver au maximum les aides de toute nature qui leur sont accordées. Ainsi, il sera procédé en 2004 à la réattribution d'une partie significative des postes FONJEP, dont le gel avait été décidé en juillet 2003. Les décisions seront prises en concertation avec ces associations, dans le cadre d'un partenariat qu'il souhaite renforcer.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascal Clément](#)

**Circonscription :** Loire (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 34752

**Rubrique :** Jeunes

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2004, page 1542

**Réponse publiée le :** 27 juillet 2004, page 5848